

PORTER PLAINTE EN LIGNE

Face à la hausse grandissante des infractions en tout genre, découvrez toutes les **démarches pour porter plainte en ligne**.



DANS QUEL CAS PEUT-ON PORTER PLAINTE EN LIGNE ?

LES ATTEINTES AUX BIENS

- ★ Cambriolage
- ★ Vol
- ★ Dégradation
- ★ Escroquerie
- ...



COMMENT DÉPOSER UNE PLAINTE EN LIGNE ?

01

Accéder au site officiel :

plainte-en-ligne.masecurite.interieur.gouv.fr

02

S'identifier via FranceConnect

03

Remplir le formulaire

04

Valider la déclaration

05

Prise en compte

de la demande par le service traitant

LES ISSUES UNE FOIS AVOIR DÉPOSÉ PLAINTE EN LIGNE

01

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE D'INFORMATION JUDICIAIRE

02

DÉTERMINATION DE L'AUTEUR

03

APPLICATION DE MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES

04

CITATION DIRECTE SUR PRÉSENTATION DE PREUVES IRRÉFUTABLES.

05

CLASSEMENT SANS SUITE DANS LE CAS CONTRAIRE

EST-IL POSSIBLE DE RETIRER UNE PLAINTE DÉPOSÉE EN LIGNE ?

OUI, EN TOUT TEMPS ET QUEL QUE SOIT LE MOTIF



POUR L'ARRÊT DES POURSUITES, IL DÉPEND DES CIRCONSTANCES.